

Questions fréquentes collège Brizeux

-Quelles sont les dispositions prises pour les élèves suivis par un(e) AESH/AVS ?

Le collège recevra une notification indiquant le nombre d'heures assuré par la personne nommée. Une concertation a lieu avec l'école d'origine, voire une équipe éducative avec l'équipe de 6^e en tant que de besoin.

-Les élèves sont ils évalués par notes ou par compétences ?

Les deux systèmes coexistent au collège, les notes restent majoritaires.

-Est-il possible que mon enfant soit scolarisé au collège Brizeux si je n'habite plus dans le secteur du collège ?

C'est l'adresse (ou une des adresses) des parents qui détermine le collège de secteur (et pas l'école d'origine). Si on n'habite pas ou plus le secteur du collège, il faut faire une demande de dérogation qui vous sera transmise en même temps que les documents d'entrée en 6^e par l'école.

Les motifs de dérogation sont par ordre décroissant : Elève souffrant de handicap nécessitant une prise en charge médicale à proximité de l'établissement demandé- élève susceptible d'être boursier- fratrie au sein du collège demandé- domicile en limite de secteur - poursuite de la filière bilingue breton, de l'allemand ou section natation en partenariat avec le club.

Pour la filière bilingue, le secteur du collège Brizeux diffère du secteur monolingue. En cas de doute, contactez le collège ou la DSDEN et il faut bien détailler sa situation sur les documents de dérogation et/ou par courrier.

En cas de demande pour raisons personnelles, il vous faudra rédiger un courrier d'accompagnement à votre demande. La direction académique accorde les dérogations suivant le nombre de places disponibles. Il y a peu de réponses favorables dans le dernier cas.

-A qui s'adresser pour s'assurer qu'on habite dans le secteur du collège ?

En général, les écoles ont la réponse. S'il y a un doute, vous pouvez joindre le collège et notamment la secrétaire de direction, Mme Leclair.

-Quand aura-t-on une réponse ?

A l'issue de l'affectation (mi-juin) dont le collège et les écoles sont avertis. Les dossiers d'inscription parviennent ensuite dans les écoles et les familles sont enfin reçues une par une pour la remise de ce dossier. Nous espérons être en mesure de procéder ainsi cette année si la situation sanitaire le permet.

-Comment les classes sont-elles constituées ?

En fonction d'un nécessaire équilibre pédagogique et en fonction des options. Les familles pourront formuler des vœux d'association grâce à un document joint au dossier. Les enseignants de CM2 sont également consultés sur ces associations (et pour la constitution des classes en général). Dans la mesure du possible, satisfaction est donnée aux demandes.

Nous évitons au maximum de placer un(e) élève dans une classe sans camarade de son école d'origine.

La classe bilingue (nous espérons être en mesure de constituer une classe de 6^e5 bilingue complète en 2021) réunit tous les élèves qui proviennent de 8 à 10 écoles différentes en fonction des années (écoles privées-Ecoles Diwan- Filière publique). Un tableau à jour de la filière au collège est consultable sur le site internet.

-Combien de classes de 6^e ? Quels effectifs ?

6 classes d'une trentaine d'élèves sont prévues à la rentrée 2021. La moyenne actuelle est de 27.8 élèves par classe.

-Combien de temps pour les devoirs ?

La réponse est très variable mais une demi-heure quotidienne et un peu plus le mercredi et le WE semble raisonnable.

-Les professeurs mettent ils la même chose sur les agendas et sur Pronote ?

Oui mais il faut continuer à utiliser l'agenda papier et bien noter les devoirs quand l'enseignant les donne à la fin du cours pour mieux les anticiper : Pour les devoirs et de nombreux autres renseignements, Pronote est un outil de vérification.

-Les élèves ont-ils des casiers ?

Oui. Ils se situent dans une pièce fermée (la « cartablerie »). Les 6^e disposent d'un casier individuel. Ils sont partagés entre deux élèves pour les autres niveaux. Il faudra prévoir un cadenas, toutes les indications seront précisées à la rentrée puis évoquées dans les « heures de vie de classe » animées par les professeurs principaux.

-L'utilisation du portable.

Elle est interdite dans l'enceinte du collège hors utilisation pédagogique. Quand la règle est enfreinte, l'élève doit remettre son téléphone à un adulte. Il sera restitué à l'élève ou à un responsable.

-Y'a t'il une liste des fournitures ?

Oui. Elle est remise à l'inscription et figure en ligne.

Les manuels sont distribués au début de l'année par le collège (prêt).

-Quels sont les horaires du collège ?

La grille est ouverte et les élèves accueillis à compter de 7 h 30. Le premier cours commence à 8 h. La fin des cours est à 16 h 30 (sauf pour les cours de LCE à 17 h 30 pour certains élèves de 4^e et de 3^e seulement).

De 16 h 30 à 18 h, il est possible de bénéficier du dispositif « devoirs faits » jusqu'à 18 h les lundis, mardis et jeudis.

Vous pourrez indiquer à la vie scolaire si vous souhaitez que votre enfant reste au collège tous les jours de 8 h à 16 h 30 : C'est le « régime 1 ».

Il n'y a pas de cours le mercredi après midi (Les élèves inscrits peuvent participer aux activités et rencontres sportives dans le cadre de l'AS).

-Peut on quitter le collège pendant les permanences et à midi ?

Pendant les permanences, ce n'est pas possible.

A midi, seuls les élèves externes (ou autorisés ponctuellement) le peuvent.

-Que se passe t'il quand un professeur est absent ?

Soit il s'agit d'une absence prévue et les modifications d'emploi du temps éventuelles sont indiquées sur Pronote à l'avance : Permanence-Cours déplacé-Cours remplacé-Sortie avancée-Entrée retardée.

Soit il s'agit d'une absence non prévue et l'absence est reportée le jour même.

Dans tous les cas, la consultation régulière de Pronote est recommandée et le choix du régime de sortie peut permettre à votre enfant de rentrer plus tôt à la maison par exemple.

-Le CDI est il toujours accessible pendant les permanences ?

Quand il y a une séance avec une classe, il est réservé à cette activité. Sinon oui, les élèves s'y rendent après inscription auprès du surveillant en charge de la permanence.

-Y'a-t-il des repas bios et locaux au self ?

Le self dépend du lycée qui applique la politique de la Région Bretagne en ce domaine avec un menu végétarien par semaine et un approvisionnement local favorisé.

Pour s'y rendre, les élèves effectuent un petit parcours par le parc du lycée. Il existe deux salles de restauration : une pour les collégiens et une pour les lycéens (il peut arriver en fin de service que les collégiens déjeunent « côté lycée »).

Si un enfant est allergique à un aliment, il est accueilli au self dans le cadre d'un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) qui prendra en compte cette situation.

-Quels sont les critères pour faire allemand dès la 6^e ?

Pas de critère en particulier sauf la motivation. Cette possibilité est offerte à tous et pas **seulement aux élèves qui ont suivi une initiation en CM2** mais il faut garder à l'esprit qu'il s'agit de 3 h par semaine et que cet enseignement se poursuivra jusqu'en 3^e et au lycée

ensuite. C'est un choix intéressant mais à bien anticiper en concertation entre parents et enfants. Le choix de l'allemand est, certes, préconisé en 6e, mais il peut être effectué en 5e.

Cet enseignement « bilangue » ne concerne pas l'espagnol qui est proposé à partir de la 5e.

-Les enfants iront-ils à la piscine ?

Oui. Piscine obligatoire en 6e mais pas sur les autres niveaux ensuite. Par contre, il est possible de nager au sein de l'AS (UNSS) le mercredi AM. D'autres spécialités sportives sont proposées dans ce même cadre sur la pause de midi. Les inscriptions se font contre une cotisation (de 20 € cette année) directement auprès des enseignantes d'EPS vers le 20 septembre. Les activités sportives proposées sont : Badminton-Basket ball-Danse-Natation-Volley ball.

-Comment faire une carte de bus ?

Les documents vous parviendront avec le dossier d'inscription. Cette démarche est à effectuer par les familles directement auprès des services de transport.

-Y'a-t-il un parrainage par des élèves déjà au collège ?

Cette modalité existe quand nous pouvons organiser des résidences au collège pour les classes de CM2. Cette année, nous ne sommes pas en mesure de les proposer.

Nous espérons pouvoir organiser des rendez-vous pour des visites au Printemps 2021 voire des Portes Ouvertes.

-Comment se déroule le premier jour ?

Seuls les 6e sont accueillis. Il est procédé à l'appel par classe à 9 h puis la direction anime une courte rencontre avec les parents qui le souhaitent. Les élèves passent la matinée avec leur professeur principal puis se rendent au self. La « rentrée en musique » a lieu ensuite grâce à des élèves volontaires des niveaux supérieurs. A partir de 13 h 30, l'emploi du temps habituel commence à s'appliquer.

Jusqu'aux congés de la Toussaint, chaque classe de 6e a une « heure de vie de classe » hebdomadaire animée par le ou la Professeure Principale pour faciliter l'intégration de tous au collège.

-Y'a-t-il des cours d'informatique et des interventions de prévention de son usage ?

Pas de cours à proprement parler mais il en est fait usage dans les différentes disciplines sous différents supports : PC en salle spécialisée-classe mobile de PC portables- Des tablettes- une balado-diffusion pour les langues vivantes.

En ce qui concerne les interventions d'éducation et de prévention, elles sont nombreuses et régulières au collège pour l'ensemble des niveaux : sécurité routière-vivre ensemble et réseaux sociaux- sexualité-alimentation- sommeil et usage des écrans-persévérance scolaire.

Les familles en sont averties via Pronote (contenus et séances indiquées sur les emplois du temps).

-Quels sont les régimes de sortie ?

Il en existe 4 : Du régime 1 (le plus strict) au régime 4 (le plus souple). Ces modalités sont précisées à la rentrée et en « heure de vie de classe ».

Il est possible de poser d'autres questions aux différents services du collège (voir l'onglet « présentation des services et contacts » sur le site du collège)